

ETAI

Rapport  
Financier  
2022

# Sommaire

<i>I. RAPPEL DU FONCTIONNEMENT COMPTABLE ASSOCIATIF</i> .....	2
1. <b>Entrée en vigueur du CPOM</b> .....	2
2. <b>Financement (gestion propre / gestion contrôlée)</b> .....	2
3. <b>Méthode d'affectation des résultats</b> .....	3
<i>II RESULTATS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2022</i> .....	3
1. <b>Activité de l'Association au cours de l'exercice 2022 et résultats de cet exercice</b> :.....	3
2. <b>Evolution prévisible et perspectives d'avenir</b> .....	5
<i>III. EXAMEN DES COMPTES DE L'EXERCICE ET AFFECTATION DES RESULTATS</i> .....	5
1. <b>Dépenses non opposables aux tiers financeurs</b> .....	5
2. <b>Résultat sous contrôle de tiers financeurs</b> .....	5
3. <b>Proposition d'affectation des résultats de l'exercice clos le 31 décembre 2021.</b>	5

## **I. RAPPEL DU FONCTIONNEMENT COMPTABLE ASSOCIATIF**

### **1. Entrée en vigueur du CPOM**

Fin décembre 2019, l'ETAI a signé un Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens (CPOM) avec l'Agence Régionale de Santé (ARS) du Val de Marne.

Ce CPOM est un contrat signé pour 5 ans qui est entré en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2020 et il s'applique à l'ensemble des établissements financés par l'ARS.

A cet effet, depuis l'année 2020, l'ARS notifie une dotation globalisée commune chaque année.

### **2. Financement (gestion propre / gestion contrôlée)**

L'Association est composée d'Etablissements en gestion propre et/ou en gestion contrôlée :

#### En gestion propre :

Pour l'Association, les cotisations des adhérents constituent sa source de financement pour couvrir ses frais de fonctionnement.

L'Entreprise Adaptée s'auto-finance pour son activité commerciale.

#### En gestion propre et en gestion contrôlée :

L'ESAT a un double financement et deux budgets distincts :

- Gestion contrôlée - Le budget dit « *social* » :

Le Budget Principal de l'Activité Sociale issu de la Dotation Globale de Financement au titre de l'Aide Sociale de l'Etat, sous tutelle de l'ARS.

- Gestion propre - Le budget dit « *production* » :

Le Budget Annexe de Production et de Commercialisation issu des travaux de production et de commercialisation de l'ESAT. L'ESAT s'auto-finance pour son activité commerciale.

#### En gestion contrôlée :

L'Institut Médico Educatif, la Maison d'accueil spécialisée sont financés totalement par l'ARS.

Les Foyers d'Accueil Médicalisé sont financés par l'ARS et le Conseil Départemental du Val de Marne.

Les Foyers d'hébergement, les Accueils de Jour, l'Accueil temporaire et Service d'Accompagnement à la Vie Sociale sont financés par le Conseil Départemental du Val de Marne.

### **3. Méthode d'affectation des résultats**

#### En gestion propre :

Les résultats issus de ces Etablissements sont affectés suivant l'approbation du Conseil d'Administration.

#### En gestion contrôlée :

- Les résultats issus des Etablissements sous CPOM sont affectés suivant l'approbation du Conseil d'Administration dans le limite de 5 % de la base reconductible ; Au-delà de ce seuil, l'affectation sera soumise à un avis préalable des tiers financeurs ;
- Les résultats issus des Etablissements financés par le Conseil Départemental du Val de Marne sont affectés suivant la décision de ce tiers financeur.

## **II RESULTATS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2022**

### **1. Activité de l'Association au cours de l'exercice 2022 et résultats de cet exercice :**

Les contraintes sanitaires liée à la Covid 19 ont diminué mais elles ont encore impacté l'activité des Etablissements et elles génèrent quelques surcoûts du fait de l'application des protocoles sanitaires pour la Covid 19.

Les résultats de l'année 2022 sont dégradés par les revalorisations salariales SEGUR/LAFORCADE qui n'ont pas fait l'objet de budgets complémentaires pour les établissements sous le contrôle du Conseil Départemental du Val de Marne. Ce cout s'élève à 461 062 €.

Le Foyer d'Accueil Médicalisé Val d'ETAI accueille désormais 40 résidents (au lieu de 20 antérieurement) à Vitry sur Seine dans ses nouveaux locaux livrés au cours du 3<sup>ème</sup> trimestre 2022.

Le total des produits s'établit à 32 622 928 euros, en hausse de 8 % par rapport au produits réalisés au titre de l'exercice précédent.

Le total de bilan de l'exercice clos le 31 décembre 2021 et présenté avant répartition du résultat net totalise 51 518 472 euros, contre 52 018 147 euros pour l'exercice précédent.

Le compte de résultat de l'exercice, dégage un excédent de 282 229 euros, contre un déficit 317 553 euros pour l'exercice 2021.

Le résultat de l'Association et de ses différents Etablissements et Services relevant de sa gestion propre ou contrôlée, sont résumés et commentés ci-après :

Désignation			Résultat Comptable 2022	Résultat Comptable 2021
Gestion propre	1	Association	Ressources insuffisantes (malgré une hausse d'environ 4 K€) pour garantir un équilibre financier	-6 144,80   -13 095,13
	2	ESAT Les Ateliers de l'ETAI (Production)	Baisse d'activité et baisse des marges aggravée par les crises sanitaire et inflationniste.	-85 279,33   -34 817,49
	3	ESAT Jacques Henry (Production)	Amélioration de l'activité sur la blanchisserie et le conditionnement	36 165,94   -89 961,80
	4	Entreprise Adaptée APCO	Fermeture en décembre 2020	-30 252,96   -32 025,34
Gestion contrôlée	5	Siège (Pôle de Direction)	Taux de frais de siège appliqué de 4,22 % avec le CD94 et de 4,91 % avec l'ARS ; Provision risque prud'homme de 42 K€ ; Déficit malgré la hausse du budget du siège de 40 K€ par rapport à l'année 2021 et la Baisse des coûts loyer de 25 K€ suite achat logement fonction.	-105 741,50   -98 164,25
	6	ESAT Ateliers ARS	Retour à l'équilibre financier malgré une réorganisation en cours de l'ESAT au sein du Pôle.	7 944,15   -117 302,28
	7	ESAT Jacques Henry ARS	Réorganisation en cours de l'ESAT au sein du Pôle ; Difficulté de recrutement postes socio-éducatifs (2 postes vacants), hausse des subventions (pour Contrat Unique Insertion) pour 40 K€.	231 365,85   122 754,88
	8	Institut médico-éducatif Suzanne Brunel	facturation bénéficiaires Creton pour 545 K€ + risque sur encaissement de factures CPAM périodes antérieures à 2020 pour 343 K€ cumulés	382 634,92   -181 802,48
	9	Maison d'Accueil Spécialisée Anne et René Potier	Des difficultés de recrutement engendrent des postes vacants notamment pour les postes d'infirmiers. Cet excédent pourrait permettre d'alimenter la réserve d'investissement qui pourrait contribuer notamment au financement éventuel du rachat du bâtiment.	237 781,91   124 893,87
	10	Foyer d'hébergement La Résidence de l'ETAI	Nombre de places autorisées de 27 au lieu de 28 à partir de 2022 ; Budget sous-doté, déficit modéré par un taux d'activité en légère hausse (94,03 % réalisé en 2022 avec un objectif de 95 % ; 91,36 % réalisé en 2021) - Négociation CPOM en cours avec CD94	-23 970,44   -4 999,72
	11	Foyer d'hébergement Foyer M. et O. Bouissou	Budget insuffisant et difficulté à atteindre le taux d'activité requis car offre inadaptée à la demande- Taux d'activité réalisé (en hausse) en 2022 de 85,24 % - objectif 95 %- Résiliation de l'ensemble des baux des appartements début 2023 - Négociation CPOM en cours avec CD94 ; Transformation de 32 places FH en 30 places FV à partir du 01/03/23	-516 065,27   -262 370,27
	12	Foyer d'Accueil Médicalisé Val D'ETAI (hébergement)	Excédent lié à un taux d'activité supérieur à l'objectif (99,46 % en 2022, objectif 95 %), à des postes vacants et à des coûts de structures moindre jusqu'au 31/08/22 (20 places installées provisoirement dans le MOB) puis ouverture des nouveaux locaux en septembre 2022)	-89 980,85   144 094,07
	13	Foyer d'Accueil Médicalisé Val D'ETAI (soins)		249 642,19   117 438,46
	14	Foyer d'Accueil Médicalisé Valette (hébergement)	Excédent généré par taux d'activité réalisé supérieur à l'objectif (99,65 % en 2022, objectif 97 %), une limitation des coûts structure et frais de personnel	19 568,82   105 924,25
	15	Foyer d'Accueil Médicalisé Valette (soins)		-6 381,57   3 619,51
	16	Foyer d'Accueil Médicalisé La Maison de l'ETAI (hébergement)	Déficit engendré par les revalorisations salariales non financées - Taux d'activité réalisé en 2022 de 98,77 % - objectif 98 %	-46 638,53   80 711,37
	17	Foyer d'Accueil Médicalisé La Maison de l'ETAI (soins)		27 686,82   -23 073,33
	18	Accueil temporaire Le Relais de l'ETAI	Etablissement en dotation - Taux d'activité en baisse en 2022 : 56,54 % - Objectif 84 % (Principales causes : Tests positifs Covid, punaises de lit)	-8 008,01   -108 210,60
	19	Accueil de jour Les Jardins de l'ETAI	Budget contraint ne permettant pas d'atteindre un équilibre financier - Taux d'activité réalisé en 2022 : 89,48 % - objectif 90 %	-65 405,14   41 485,32
	20	Accueil de jour Les Jardins de Choisy	Budget contraint ne permettant pas d'atteindre un équilibre financier- Taux d'activité réalisé en 2022 : 86,69 % - objectif 90 % - Négociation CPOM - reprise de financement de 52 k€	-87 324,10   -100 548,47
	21	Service d'Accompagnement à la Vie Sociale SAVS	Excédent généré par des postes vacants	100 631,33   7 896,69
<b>Total</b>			<b>282 229,43  </b>	<b>-317 552,74  </b>

Les comptes annuels regroupent la gestion propre et la gestion contrôlée de l'Association.

## **2. Evolution prévisible et perspectives d'avenir**

A ce jour, les négociations pour le CPOM sont toujours en cours avec le Conseil Départemental du Val de Marne.

En 2023, les contraintes sanitaires liée à la Covid 19 étant moins fortes, notre activité devrait être moins perturbée. Cependant, depuis cette crise, la reprise des activités de production des ESAT reste insuffisante.

Néanmoins des projets se concrétiseront en 2023 dont notamment la transformation de 32 places de Foyer d'hébergement en 30 places de Foyer vie sur le site de Choisy. L'ouverture de ce Foyer de Vie nommé « Le Logis » a ouvert ses portes le 1<sup>er</sup> mars 2023.

## **III. EXAMEN DES COMPTES DE L'EXERCICE ET AFFECTATION DES RESULTATS**

Le règlement ANC n°2019-04 pris dans le prolongement du règlement ANC n°2018-06 précise les traitements comptables spécifiques aux entités privées non lucratives gestionnaires d'établissements et services sociaux et médico-sociaux. Ceux-ci permettent d'assurer le lien entre les dispositions du Plan Comptable Général et les dispositions particulières du Code de l'Action Sociale et des Familles applicables à nos établissements. L'article 611-1 de ce règlement précise les modalités de mise en œuvre du changement de règlement qui constitue un changement de méthode comptable.

Ce règlement est appliqué depuis janvier 2020.

Au titre de l'exercice clôturé le 31 décembre 2022, le total des produits d'exploitation s'élève à 32 374 879 euros, en hausse par rapport à l'exercice précédent, dans le cadre duquel ces produits s'élevaient à 30 005 317 euros.

Les charges d'exploitation, qui s'élèvent à 32 020 872 euros contre 30 379 104 euros pour l'exercice précédent, sont en hausse.

Le compte de résultat fait apparaître un excédent net comptable de 282 229 euros en hausse par rapport au résultat de l'exercice précédent, déficitaire à hauteur de 317 553 euros.

### **1. Dépenses non opposables aux tiers financeurs**

Nous vous informons que le montant des dépenses inopposables aux financeurs pour l'exercice 2022 s'élève à 1 323 982 euros.

### **2. Résultat sous contrôle de tiers financeurs**

Il est rappelé que la quote-part du résultat relevant du contrôle du tiers financeur est affectée sous réserve d'affectation par les tiers financeurs.

### **3. Proposition d'affectation des résultats de l'exercice clos le 31 décembre 2022**

Nous vous proposons d'approuver les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexes) tels qu'ils vous sont présentés et qui font apparaître un excédent de 282 229 euros.

Nous vous proposons d'approuver l'affectation de cet excédent de **282 229 euros** selon le tableau ci-dessous :

**PROPOSITION DE RESOLUTION VOTEE A L'ASSEMBLEE GENERALE du 10 JUN 2023**  
Proposition d'affectation des Résultats 2022

	Désignation	Résultat Comptable	Report à nouveaux Exercices antérieurs	Depenses non opposables	Provision Congés Payés	Résultat Administratif	Affectation Proposée
<b>Gestion propre</b>	1 Association	<b>Déficit</b> -6 144,80 €				-6 144,80 €	Report à nouveau
	2 ESAT Les Ateliers de l'ETAI	<b>Déficit</b> -85 279,33 €				-85 279,33 €	Report à nouveau
	3 ESAT Jacques Henry	<b>Excédent</b> 36 165,94 €				36 165,94 €	Report à nouveau
	4 Entreprise Adaptée APCO	<b>Déficit</b> -30 252,96 €				-30 252,96 €	Report à nouveau
<b>Gestion contrôlée</b>	5 Siège (Pôle de Direction)	<b>Déficit</b> -105 741,50 €			-11 012,92 €	-116 754,42 €	Report à nouveau
	6 ESAT Ateliers ARS	<b>Excédent</b> 7 944,15 €	241 346,45 €		-13 056,24 €	236 234,36 €	Réserve d'investissement 136234,36 € & Réserve de déficit 100000 €
	7 ESAT Jacques Henry ARS	<b>Excédent</b> 231 365,85 €	346 278,44 €		-20 458,46 €	557 185,83 €	Réserve d'investissement 195000 € & Réserve de déficit 100000 € & en report à nouveau 262185,83 €
	8 Institut médico-éducatif Suzanne Brunel	<b>Excédent</b> 382 694,92 €	1 288 332,67 €		11 432,02 €	1 682 459,61 €	Réserve d'investissement 210000 € & Réserve de déficit 300000 € & en report à nouveau 1172459,61 €
	9 Maison d'Accueil Spécialisée Anne et René Potier	<b>Excédent</b> 297 781,91 €	362 049,94 €		9 131,49 €	668 963,34 €	Réserve d'investissement 400000 € & Réserve charges d'amortissement 90000 € & en report à nouveau 178963,34 €
	10 Foyer d'hébergement La Résidence de l'ETAI	<b>Déficit</b> -23 970,44 €			-37 985,21 €	-61 955,65 €	Report à nouveau sous réserve d'affectation par le financeur (CD94)
	11 Foyer d'hébergement Foyer M. et O. Bouissou	<b>Déficit</b> -516 065,27 €	-441 453,50 €		-68 619,03 €	-1 026 137,80 €	Report à nouveau sous réserve d'affectation par le financeur (CD94)
	12 Foyer d'Accueil Médicalisé Val D'ETAI (hébergement)	<b>Déficit</b> -89 980,85 €	267,95 €	80 000,00 €	16 244,95 €	6 532,05 €	Report à nouveau sous réserve d'affectation par le financeur (CD94)
	13 Foyer d'Accueil Médicalisé Val D'ETAI (soins)	<b>Excédent</b> 249 642,19 €			19 058,92 €	268 701,11 €	Report à nouveau sous réserve d'affectation par le financeur (CD94)
	14 Foyer d'Accueil Médicalisé Valette (hébergement)	<b>Excédent</b> 19 568,82 €	-47 791,60 €		-37 635,52 €	-65 858,30 €	Report à nouveau sous réserve d'affectation par le financeur (CD94)
	15 Foyer d'Accueil Médicalisé Valette (soins)	<b>Déficit</b> -6 381,57 €			22 733,88 €	16 352,31 €	Report à nouveau sous réserve d'affectation par le financeur (CD94)
	16 Foyer d'Accueil Médicalisé La Maison de l'ETAI (hébergement)	<b>Déficit</b> -46 698,53 €			-27 344,31 €	-74 042,84 €	Report à nouveau sous réserve d'affectation par le financeur (CD94)
	17 Foyer d'Accueil Médicalisé La Maison de l'ETAI (soins)	<b>Excédent</b> 27 686,82 €			21 093,60 €	48 780,42 €	Report à nouveau sous réserve d'affectation par le financeur (CD94)
	18 Accueil temporaire Le Relais de l'ETAI	<b>Déficit</b> -8 008,01 €	-105 913,30 €		-21 981,45 €	-135 902,76 €	Report à nouveau sous réserve d'affectation par le financeur (CD94)
	19 Accueil de jour Les Jardins de l'ETAI	<b>Déficit</b> -65 405,14 €			-6 127,00 €	-71 532,14 €	Report à nouveau sous réserve d'affectation par le financeur (CD94)
	20 Accueil de jour Les Jardins de Choisy	<b>Déficit</b> -87 324,10 €	-19 332,65 €		-6 290,89 €	-112 947,64 €	Report à nouveau sous réserve d'affectation par le financeur (CD94)
	21 SAVS Service d'Accompagnement à la Vie Sociale	<b>Excédent</b> 100 631,33 €			-1 117,71 €	99 513,62 €	Report à nouveau sous réserve d'affectation par le financeur (CD94)
<b>Total</b>	<b>Excédent</b> 282 229,43 €	<b>1 623 784,40 €</b>	<b>80 000,00 €</b>	<b>-151 933,88 €</b>	<b>1 834 079,95 €</b>		